

L'ENJEU PRÉSIDENTIEL DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Jean-Philippe Derosier

10/03/2020

Le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public à l'université de Lille, auteur du blog La Constitution décodée, analyse dans sa contribution d'une série réalisée en partenariat avec L'Hétairie l'impact national des élections municipales – un impact que le gouvernement et la présidence de la République auraient tort de vouloir minimiser.

Si certains candidats sont malheureusement contaminés par le Covid-19, ou « coronavirus », il semblerait que les élections municipales elles-mêmes ne le soient pas, du moins pas au point de devoir les reporter.

Elles auront donc bien lieu, avec des mesures de précautions renforcées et cela paraît sage : une épidémie, aussi porteuse d'incertitudes soit-elle, ne saurait avoir raison de la démocratie. **Tout au plus peut-on encore envisager des reports partiels**, dans des municipalités particulièrement affectées ou dans celles qui, pour des raisons de force majeure, ne seraient pas en mesure d'organiser le scrutin. À l'inverse, au cas par cas et s'il est saisi, le juge administratif pourra déterminer si l'épidémie a eu des conséquences sur le scrutin et si la sincérité de ses résultats a été altérée.

À une semaine du vote et afin de dépasser la psychose ambiante, il est temps de revenir sur ses véritables enjeux.

Enjamber les municipales serait une erreur pour le gouvernement, qui confirmerait sa déconnexion territoriale

N'en déplaise au président de la République, les élections municipales ont nécessairement un impact national, d'autant plus lorsque des membres du gouvernement sont candidats, *a fortiori* lorsqu'il s'agit du Premier ministre. On voit mal comment il pourrait se maintenir s'il était battu et, à l'inverse, une victoire permettrait de contrebalancer la déroute annoncée de la majorité.

Au-delà, les élus municipaux occupent une place prépondérante dans le collège électoral sénatorial

(le Sénat sera renouvelé pour moitié en septembre) et les maires sont les principaux pourvoyeurs de signatures (parrainages) pour les candidats à l'élection présidentielle. L'impact national est donc réel.

Surtout, mobilisant fortement les électeurs et intervenant à mi-parcours de la législature, elles donnent une véritable température politique du pays. Tel n'est certes pas le cas dans les communes les moins peuplées et, de loin, les plus nombreuses. Mais celles qui comptent plusieurs milliers d'habitants présentent un tout autre enjeu.

Or la situation politique n'est pas favorable à la majorité actuelle, raison pour laquelle, après avoir tenté de remodeler la remontée des résultats, les derniers éléments de langage laissent entendre qu'il faudra enjamber ces élections « locales », sans en tirer de conséquences au niveau national. Ce serait sans doute une erreur, qui confirmerait la déconnexion territoriale de l'actuel gouvernement.

La contestation sociale contre la réforme des retraites, la piètre qualité du texte dénoncée par tous les bords politiques, le recours au 49.3 pour contrer l'obstruction, le mécontentement sur les bancs même de la majorité et plusieurs départements, les tensions engendrées par les jeux d'alliance avec la droite ou avec la gauche, les violences policières, la mémoire vive de la mobilisation des « gilets jaunes », sont autant d'éléments plaçant le parti présidentiel en mauvaise posture pour affronter ces élections.

Plusieurs électeurs, vraisemblablement nombreux s'ils ne prennent pas peur face à l'épidémie, seront alors tentés de procéder à un « vote sanction », dans les communes où le scrutin est très politisé.

Ce fut déjà le cas en 2014 et le président de la République de l'époque en avait tiré des conclusions, notamment par un changement de gouvernement et de Premier ministre.

Il faut être clair et lucide : des élections municipales ne sauraient conduire à la démission du chef de l'État ni, par principe, à un changement de gouvernement. En revanche, une écoute paraît indispensable et elle peut se traduire par des réajustements dans la politique conduite.

Ils seront d'autant plus nécessaires que, si le président de la République entend être candidat à sa propre succession, il lui faut fidéliser des électeurs. Or depuis sa naissance, son parti est hétéroclite et hétérogène, composé de forces politiques issues de partis « de l'ancien monde », vers lesquels elles sont de plus en plus tentées de retourner.

Il risque d'en être de même des électeurs, en 2022, qui pourraient préférer leur famille « historique » plutôt que celle qui leur promettait un renouveau, s'il n'a pas eu lieu. D'autant plus que ceux qui ont permis à Emmanuel Macron d'accéder au second tour en 2017 étaient davantage déçus par le candidat de leur parti « traditionnel » que convaincus par ce candidat du « nouveau monde ».

Cependant, ne pas écouter les électeurs du scrutin municipal serait, en soi, un message, d'ailleurs conforme à celui que le président adresse depuis le début du quinquennat : déconnexion (humaine et territoriale), arrogance, voire mépris. Il fut formidablement résumé dans cette formule désormais passée à la postérité : « qu'ils viennent me chercher ! ».

C'est ce que les Français pourraient avoir envie de faire lors des élections de dimanche prochain.